

Paris, le 9 septembre 2019

SIGNATURE D'UN NOUVEL ACCORD SOCIAL RELATIF À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La Poste et les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, la liste Osons l'Avenir CFE-CGC / CFTC et l'UNSA-Postes ont signé un accord social d'une durée de 3 ans pour prolonger et amplifier les engagements de La Poste en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La Poste poursuit son action en faveur de l'égalité professionnelle pour l'ensemble du personnel en signant un nouvel accord pour la période 2019-2022 après ceux de 2005, 2011 et 2015. Cet accord doit notamment permettre à l'entreprise de **progresser dans trois domaines : la part des femmes parmi les cadres supérieurs, la lutte contre le sexisme et les violences et le renforcement de la mixité dans tous les métiers.**

Le précédent accord a permis des avancées en matière d'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle, en insistant sur le droit à la déconnexion et la reconnaissance des postiers aidants tout comme des mesures en faveur de la parentalité ainsi que des dispositifs de lutte contre le sexisme et les violences au travail.

La part des femmes à La Poste est aujourd'hui de 52.4% dans l'ensemble du personnel, de 49.7% dans l'encadrement et de 37.3% parmi les cadres dirigeants et stratégiques. Les écarts de salaires sont résiduels et La Poste a obtenu une note de 94 à l'index de l'égalité femmes - hommes.

Des engagements forts

Ce nouvel accord vise à donner les mêmes chances de déroulé de carrière entre les femmes et les hommes.

Il fixe notamment les objectifs suivants :

- augmenter la proportion de femmes cadres dirigeants et stratégiques à 40%** et 45% pour les cadres supérieurs ;
- prévenir le **sexisme** et les **violences familiales ou au travail** et **accompagner les victimes**, notamment dans le cas de harcèlement sexuel ;
- permettre à l'ensemble du personnel** quelle que soit son orientation sexuelle ou identité de genre **de bénéficier de toutes les mesures relatives à la parentalité** ;
- donner les mêmes chances de déroulé de carrière aux personnes à temps partiel
- soutenir le personnel en situation de famille monoparentale ;

Des actions concrètes

Pour satisfaire ces objectifs, La Poste mène des actions concrètes.

Par exemple, dans le cadre de la prévention et l'accompagnement des victimes de violences au travail ou familiales, La Poste accorde **trois journées d'autorisation d'absence rémunérée** afin de permettre de réaliser les démarches administratives requises. L'assistante sociale peut accompagner les victimes en proposant un hébergement temporaire si la situation le nécessite voire un changement de lieu de travail. Une enquête sur le sexisme dans l'entreprise sera réalisée et un outil d'enregistrement des actes, comportements et propos sexistes au travail sera créé pour appréhender avec précision la situation sur l'ensemble du territoire. Une formation sur l'égalité professionnelle sera mise en place pour la filière RH et les managers.

Chaque DRH d'entité territoriale est référent en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes et un référent égalité professionnelle est désigné parmi les représentants du personnel dans les 635 CHSCT de La Poste. Chaque CHSCT bénéficiera d'une formation sur ce sujet.

Dans le cas d'une situation de monoparentalité, La Poste attache une attention particulière à ses collaborateurs pour leur permettre de gérer au mieux leur vie personnelle ainsi que le développement de leur carrière en facilitant les démarches d'aménagement du temps de travail et en favorisant leur éventuelle mobilité. Dans le cadre de leur évolution de carrière, en lien avec le besoin de formation, La Poste prend en charge les frais de garde de nuit des enfants si la formation nécessite une nuit en dehors du domicile familial. Une **enveloppe annuelle** est allouée pour des aides financières d'urgence, elle est de **de 800 000€ en 2019**.

S'agissant de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, et bien que les écarts de rémunération soient minimales, La Poste propose une **enveloppe annuelle de 200 000€** pour corriger les éventuelles anomalies.

Pour garantir un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, les réunions doivent se tenir durant les heures de travail habituelles et le droit à la déconnexion est réaffirmé, chaque manager veille à ce qu'il soit respecté dans son équipe.

À propos du Groupe La Poste :

Société anonyme à capitaux 100 % publics, Le Groupe La Poste est organisé en cinq branches : Services-Courrier-Colis, La Banque Postale, Réseau La Poste, GeoPost, Numérique. Le Groupe est présent dans plus de 44 pays sur 4 continents. Chaque jour, les 17 000 points de contact de La Poste, 1er réseau commercial de proximité de France, accueillent 1,3 million de clients. La Poste distribue 23,3 milliards d'objets par an dans le monde (lettres, imprimés publicitaires et colis), 6 jours par semaine. En 2018, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 24,7 milliards d'euros, dont 27 % à l'international, et emploie plus de 251 000 collaborateurs. Dans son plan stratégique « La Poste 2020 : conquérir l'avenir », La Poste s'est donné pour objectif d'accélérer sa transformation en partant à la conquête de nouveaux territoires. Avec pour ambition de devenir la première entreprise de services de proximité humaine, pour tous, partout et tous les jours, La Poste s'engage à simplifier la vie.

Contact presse

service.presse@laposte.fr

01 55 44 22 37